

PROVINCE DE QUÉBEC
COMMISSION SCOLAIRE DE LA SEIGNEURIE-DES-MILLE-ÎLES

CONSEIL DES COMMISSAIRES

Séance ordinaire du conseil des commissaires de la Commission scolaire de la Seigneurie-des-Mille-Îles tenue le mardi 27 septembre 2016 à 19 h 30, à la salle Jacques-St-André du Centre multiservice de Sainte-Thérèse, 125, rue Beauchamp, Sainte-Thérèse.

PRÉSENCES

Étaient présents : Mmes Josée Bastien, Johanne Beaulieu, Émilie Caron, Sandra East, Paule Fortier, Danielle Laramée, Karine Laramée, Karine Lefrançois, Marie-Hélène St-Georges, Lola St-Pierre, MM. Denis Chabot, Antonio Ciarciaglino, tous commissaires, ainsi que Mmes Danielle Boissonneault, Diane Cyr, Manon Fleury et Sylvie Legault, commissaires-parents.

Aussi présents : MM. Jean-François Lachance, dir. gén., Jonathan Desjardins Mallette, secr. gén. et dir. serv. aff. corp. et comm., Mme Nathalie Joannette, dir. gén. adj., MM. Sylvain Bruneau, dir. gén. adj., Jean-François Lebeau, dir. gén. adj., Dominique Robert, dir. gén. adj., Roch-André Malo, dir. serv. org. scol., Denis Riopel, dir. serv. ress. mat., Mmes Anik Gagnon, dir. adj. serv. aff. corp. et comm. et Isabelle Guay, dir. adj. serv. org. scol.

OUVERTURE

Les commissaires présents forment quorum sous la présidence de Mme Paule Fortier, présidente.

Il est 19 h 30.

PROCÈS-VERBAL

Résolution n° CC-160927-4521

Il est proposé par Mme Sandra East

D'ADOPTER tel quel le procès-verbal de la séance ordinaire du 30 août 2016.

Adopté

SUIVIS

À la demande de la présidente, Mme Paule Fortier, M. Sylvain Bruneau, directeur général adjoint, indique que la CSSMI a communiqué avec M. François Gosselin afin d'obtenir son consentement pour accéder à son dossier d'aide particulière et discuter avec son orthophoniste. Malgré plusieurs communications avec M. Gosselin, la CSSMI est toujours dans l'attente de son autorisation pour procéder à l'analyse de son dossier. Il n'a donc pas encore été possible de traiter la demande de M. Gosselin.

À la demande de la présidente, Mme Paule Fortier, M. Jean-François Lebeau, directeur général adjoint, explique que les classes « ressources » sont des modèles d'organisation locale des écoles et non pas des classes spécialisées pour les élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage. Il précise que le modèle des classes « ressources » ne permettait pas d'atteindre des résultats satisfaisants et c'est donc pourquoi ce modèle a été remplacé par d'autres façons de faire qui s'appuient sur des recherches probantes.

QUESTIONS DU PUBLIC

Monsieur Patrick Marc-Aurèle, parent, interpelle les membres du conseil des commissaires relativement à la construction de la nouvelle école primaire de Saint-Eustache, dans le secteur Des Jardins. Il souhaite connaître les pistes de solution qui ont été retenues en lien avec les travaux qui auront lieu à l'école Curé-Paquin.

Madame la présidente l'informe que le document de consultation du Cadre d'organisation scolaire 2017-2020 sera adopté ce soir et qu'il sera disponible sur le site Internet de la CSSMI. On y retrouvera, entre autres, tous les renseignements et les pistes de solution pour cette situation.

ORDRE DU JOUR

Résolution n° CC-160927-4522

Mme Marie-Hélène St-Georges, commissaire, demande d'ajouter les sujets « Motion de félicitations – Résultats des écoles primaires de la CSSMI » et « Point d'information : Assise sur la persévérance scolaire – PREL » respectivement aux points 14.1. et 14.2. *Varia* de l'ordre du jour;

Mme Danielle Laramée, commissaire, demande d'ajouter le sujet « Motion de félicitations – 50^e anniversaire de la PDM » au point 14.3. *Varia* de l'ordre du jour;

Il est proposé par Mme Josée Bastien

D'ADOPTER le projet d'ordre du jour, tel que modifié, lequel comprend les sujets suivants en plus des points statutaires :

- 2.2. Suivi;
5. Recommandations de la commission d'étude éducative :
 - 5.1. Calendrier scolaire 2017-2018 de la formation générale des jeunes – Adoption pour consultation;
 - 5.2. Calendriers scolaires 2017-2018 de la formation générale adulte et professionnelle – Adoption pour consultation;
 - 5.3. Cadre d'organisation scolaire 2017-2020 – Adoption pour consultation;
 - 5.4. Politique relative à l'admission, à l'inscription et à la répartition des élèves dans nos établissements (OS-01) – Adoption pour consultation;
6. Modification du projet de l'école Curé-Paquin – Mesure 50620 « Maintien des bâtiments » 2016-2017 – Adoption;
7. Demande d'autorisation ministérielle pour la démolition d'un immeuble – Adoption;
8. Formation du comité de sélection pour l'évaluation qualitative de firmes de professionnels pour le projet de reconstruction de l'école Curé-Paquin – Adoption;
9. Composition du conseil d'établissement de la nouvelle école primaire de Mirabel (secteur Saint-Augustin) – Adoption;
10. Désignation des personnes pouvant agir à titre de secrétaire de comité de sélection d'appel d'offres – Adoption;
11. Recommandations du comité d'étude des demandes de révision – Adoption; (*huis clos*)

- 12.1. Compte rendu de la commission d'étude éducative du 7 juin 2016;
- 13.4.1. Nouveaux établissements;
- 14. Varia :
 - 14.1. Motion de félicitations – Résultats des écoles primaires de la CSSMI;
 - 14.2. Point d'information : Assise sur la persévérance scolaire – PREL;
 - 14.3. Motion de félicitations – 50^e anniversaire de la PDM;

DE PERMETTRE à la présidente d'intervertir l'ordre des sujets, selon son bon jugement.

Adopté

CALENDRIER SCOLAIRE 2017-2018 DE LA FORMATION GÉNÉRALE DES JEUNES – ADOPTION POUR CONSULTATION

Résolution n° CC-160927-4523

ATTENDU que l'article 238 de la *Loi sur l'instruction publique* stipule que la Commission scolaire établit le calendrier scolaire des écoles, en tenant compte de ce qui est prévu au *Régime pédagogique de l'éducation préscolaire, de l'enseignement primaire et de l'enseignement secondaire*;

ATTENDU que les articles 193 et 244 de cette même loi stipulent que le calendrier scolaire est l'objet de consultation auprès du comité de parents et des enseignants;

ATTENDU la volonté du conseil des commissaires de consulter les conseils d'établissement des écoles de la Commission scolaire;

ATTENDU la recommandation de la Direction générale;

ATTENDU la recommandation de la commission d'étude éducative;

Il est proposé par Mme Johanne Beaulieu

D'ADOPTER, aux fins de consultation auprès des groupes concernés, le projet de calendrier scolaire 2017-2018 pour la formation générale des jeunes;

DE DEMANDER le retour des avis pour le 26 octobre 2016;

DE VERSER les documents pertinents au répertoire des présentes sous la cote 859.

Adopté

CALENDRIERS SCOLAIRES 2017-2018 DE LA FORMATION GÉNÉRALE ADULTE ET PROFESSIONNELLE – ADOPTION POUR CONSULTATION

Résolution n° CC-160927-4524

ATTENDU que l'article 252 de la *Loi sur l'instruction publique* stipule que la Commission scolaire établit le calendrier scolaire des centres d'éducation aux adultes et des centres de formation professionnelle en tenant compte de ce qui est prévu au régime pédagogique;

ATTENDU que l'article 254 de cette même loi stipule que le calendrier scolaire est objet de consultation auprès des enseignants;

ATTENDU la recommandation de la Direction générale;

ATTENDU la recommandation de la commission d'étude éducative;

Il est proposé par Mme Josée Bastien

D'ADOPTER, aux fins de consultation auprès des groupes concernés, le projet de calendriers scolaires 2017-2018 pour la formation générale adulte et professionnelle;

DE DEMANDER le retour des avis pour le 18 novembre 2016;

DE VERSER les documents pertinents au répertoire des présentes sous la cote 860.

Adopté

CADRE D'ORGANISATION SCOLAIRE 2017-2020 – ADOPTION POUR CONSULTATION

Résolution n° CC-160927-4525

ATTENDU que la Commission scolaire doit revoir annuellement son cadre d'organisation scolaire;

ATTENDU que des modifications doivent être envisagées pour les années 2017-2020 en fonction des variations de la clientèle étudiante;

ATTENDU les articles pertinents de la *Loi sur l'instruction publique*;

ATTENDU que le conseil des commissaires souhaite obtenir l'avis des conseils d'établissement, du comité de parents, du comité consultatif des services aux élèves HDAA, des municipalités du territoire, des syndicats et de toute personne intéressée à émettre un avis;

ATTENDU les discussions relativement au contenu du document de consultation et le consensus en ressortant;

ATTENDU la recommandation de la Direction générale;

ATTENDU la recommandation de la commission d'étude éducative;

Il est proposé par Mme Sandra East

D'ADOPTER aux fins de consultation le projet du Cadre d'organisation scolaire 2017-2020, incluant la démarche de consultation;

DE TENIR une audience publique le 1^{er} novembre 2016;

DE RECEVOIR les avis par écrit jusqu'au 24 novembre 2016 en vue d'une décision à la séance du conseil des commissaires du 13 décembre 2016, sur recommandation de la commission d'étude éducative;

DE VERSER ledit document au répertoire des présentes sous la cote 861.

Adopté

POLITIQUE RELATIVE À L'ADMISSION, À L'INSCRIPTION ET À LA RÉPARTITION DES ÉLÈVES DANS NOS ÉTABLISSEMENTS (OS-01) – ADOPTION POUR CONSULTATION

Résolution n° CC-160927-4526

ATTENDU que le conseil des commissaires souhaite obtenir l'avis des conseils d'établissement, du comité de parents et des syndicats;

ATTENDU la recommandation de la Direction générale;

ATTENDU la recommandation de la commission d'étude éducative;

Il est proposé par Mme Marie-Hélène St-Georges

D'ADOPTER aux fins de consultation le projet de révision de la Politique relative à l'admission, à l'inscription et à la répartition des élèves dans nos établissements (OS-01);

DE RECEVOIR les avis par écrit jusqu'au 24 novembre 2016 en vue d'une décision à la séance du conseil des commissaires du 13 décembre 2016, sur recommandation de la commission d'étude éducative;

DE VERSER ledit document au répertoire des présentes sous la cote 862.

Adopté

MODIFICATION DU PROJET DE L'ÉCOLE CURÉ-PAQUIN – MESURE 50620 « MAINTIEN DES BÂTIMENTS » 2016-2017

Résolution n° CC-160927-4527

ATTENDU les travaux de vétusté de l'école Curé-Paquin approuvés dans le cadre de la mesure 50620 « Maintien des bâtiments » 2016-2017 (rés. n° CC-160621-4493);

ATTENDU l'autorisation du ministère de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche d'agrandir l'école Curé-Paquin dans le cadre de la mesure Ajout d'espace pour la formation générale du Plan québécois des infrastructures 2015-2025;

ATTENDU qu'il serait moins coûteux de démolir et de reconstruire l'immeuble de l'école Curé-Paquin que de rénover et d'agrandir ce dernier;

ATTENDU les discussions à propos du projet de démolition et de reconstruction de l'immeuble de l'école Curé-Paquin en commission d'étude administrative et auprès des responsables du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur;

ATTENDU la recommandation de la Direction générale;

Il est proposé par M. Denis Chabot

DE MODIFIER le projet de vétusté de l'école Curé-Paquin par un projet de construction d'une nouvelle école dans le cadre de la mesure 50620 « Maintien des bâtiments » 2016-2017;

D'AUTORISER la Direction générale à présenter au ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur le projet de construction d'école dans le cadre de la mesure 50620 « Maintien des bâtiments » 2016-2017;

DE RESCINDER, en partie, la résolution n° CC-160621-4493.

Adopté

DEMANDE D'AUTORISATION MINISTÉRIELLE POUR LA DÉMOLITION D'UN IMMEUBLE

Résolution n° CC-160927-4528

ATTENDU l'autorisation par la Commission scolaire de présenter au ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur le projet de vétusté à l'école Curé-Paquin dans le cadre de la mesure 50620 « Maintien des bâtiments » 2016-2017 (rés. n° CC-160621-4493);

ATTENDU l'autorisation du ministre de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche d'agrandir l'école Curé-Paquin dans le cadre de la mesure Ajout d'espace pour la formation générale du Plan québécois des infrastructures 2015-2025;

ATTENDU qu'il serait moins coûteux de démolir et de reconstruire l'immeuble de l'école Curé-Paquin que de rénover et d'agrandir ce dernier;

ATTENDU que conformément à l'article 272 de la *Loi sur l'instruction publique*, la Commission scolaire doit obtenir l'autorisation du ministre pour démolir ses immeubles;

ATTENDU les discussions à propos du projet de démolition et de reconstruction de l'immeuble de l'école Curé-Paquin en commission d'étude administrative et auprès des responsables du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur;

ATTENDU la recommandation de la Direction générale;

Il est proposé par Mme Johanne Beaulieu

DE DEMANDER au ministre de l'Éducation, conformément à l'article 272 de la *Loi sur l'instruction publique*, l'autorisation de démolir l'immeuble de l'école Curé-Paquin, advenant que la Commission scolaire obtienne l'autorisation d'en construire un nouveau au même emplacement.

Adopté

FORMATION DU COMITÉ DE SÉLECTION POUR L'ÉVALUATION QUALITATIVE DE FIRMES DE PROFESSIONNELS POUR LE PROJET DE RECONSTRUCTION DE L'ÉCOLE CURÉ-PAQUIN

Résolution n° CC-160927-4529

ATTENDU le projet de reconstruction de l'école Curé-Paquin présentement à l'étude par le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur;

ATTENDU la *Loi sur les contrats des organismes publics* et le *Règlement sur les contrats de services des organismes publics*;

ATTENDU la *Directive concernant la gestion des contrats d'approvisionnement, de services et de travaux de construction des organismes publics* du Conseil du trésor;

ATTENDU la Politique d'approvisionnement de biens et de services (RM-01);

ATTENDU qu'il y aura lieu de nommer une firme d'architecture, une firme d'ingénierie en mécanique-électricité, une firme d'ingénierie en structure et civil ainsi qu'une firme d'ingénierie des sols, matériaux et géo-environnement pour le projet de reconstruction de l'école Curé-Paquin;

ATTENDU que les honoraires estimés pour chacune des firmes sont supérieurs au seuil d'appel d'offres public de 100 000 \$;

ATTENDU qu'il y aura lieu de procéder à un appel d'offres public d'évaluation qualitative de firmes professionnelles;

ATTENDU qu'un comité de sélection doit procéder à l'évaluation qualitative de firmes professionnelles;

ATTENDU que le comité de sélection doit être nommé avant le lancement de l'appel d'offres public;

Il est proposé par M. Antonio Ciarciaglino

DE FORMER un comité de sélection composé des personnes suivantes :

1. Mme Linda Laforest, coordonnatrice au Service des ressources matérielles;
2. M. Luc Sabourin, coordonnateur au Service des ressources matérielles;
3. Mme Anick Maranda, ingénieure coordonnatrice au Service des ressources matérielles;
4. Mme Chantal Clavel, directrice adjointe du Service des ressources matérielles de la Commission scolaire de la Rivière-du-Nord, sous réserve de son acceptation et de sa disponibilité, ou tout autre membre du Service des ressources matérielles des commissions scolaires des régions de Laval, des Laurentides, de Lanaudière;
5. M. Jonathan Desjardins Mallette, secrétaire général, ou, le cas échéant, son représentant, à titre de secrétaire du comité.

DE CONVENIR que ledit comité de sélection siégera à huis clos.

Adopté

COMPOSITION DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT DE LA NOUVELLE ÉCOLE DE MIRABEL (SAINT-AUGUSTIN)

Résolution n° CC-160927-4530

ATTENDU qu'en vertu de l'article 43 de la *Loi sur l'instruction publique*, la Commission scolaire détermine, après consultation de chaque groupe, le nombre de représentants au conseil d'établissement;

ATTENDU la résolution n° CC-991027-481 du conseil des commissaires;

ATTENDU le résultat de la consultation effectuée par la direction de l'école auprès des parents et des membres du personnel;

ATTENDU la recommandation de la direction de l'école;

Il est proposé par Mme Josée Bastien

D'ÉTABLIR comme suit la composition du conseil d'établissement de la Nouvelle école de Mirabel (Saint-Augustin) :

- Dix (10) membres, dont cinq (5) parents, quatre (4) enseignants, un (1) membre du service de garde, et à défaut, un (1) membre parmi le personnel de soutien ou le personnel professionnel non enseignant.

Adopté

DÉSIGNATION DES PERSONNES POUVANT AGIR À TITRE DE SECRÉTAIRE DE COMITÉ DE SÉLECTION D'APPEL D'OFFRES

Résolution n° CC-160927-4531

ATTENDU la *Loi sur les contrats des organismes publics*, les règlements en découlant et la Directive concernant la gestion des contrats d'approvisionnement, de services et de travaux de construction des organismes publics;

ATTENDU que la Commission scolaire est régie par ces divers encadrements;

ATTENDU que le conseil des commissaires doit désigner les personnes pouvant agir à titre de secrétaire de comité de sélection d'appel d'offres;

ATTENDU la recommandation de la Direction générale;

Il est proposé par Mme Johanne Beaulieu

DE NOMMER les personnes occupant les postes suivants à agir à titre de secrétaire de comité de sélection d'appel d'offres, à savoir :

- Le secrétaire général et directeur du Service des affaires corporatives et des communications, ce poste étant actuellement occupé par M. Jonathan Desjardins Mallette;
- Le directeur adjoint du Service des affaires corporatives et des communications, ce poste étant actuellement occupé par Mme Anik Gagnon;
- Le conseiller en gestion de personnel et conseiller juridique au Service des affaires corporatives et des communications, ce poste étant actuellement occupé par Mme Josiane Landry;
- Le régisseur à l'approvisionnement et aux affaires juridiques au Service des ressources matérielles, ce poste étant actuellement occupé par Mme Marie-Claude Barrette.

DE DEMANDER au directeur général de s'assurer que toutes ces personnes remplissent les conditions à respecter selon les divers encadrements applicables à la présente.

Adopté

HUIS CLOS
RECOMMANDATIONS DU COMITÉ D'ÉTUDE DES DEMANDES DE RÉVISION
Résolution n° CC-160927-4532

Il est proposé par Mme Danielle Laramée

DE SIÉGER temporairement à huis clos.

Adopté

Il est 20 h 15.

SÉANCE PUBLIQUE
Résolution n° CC-160927-4533

Il est proposé par Mme Marie-Hélène St-Georges

DE SIÉGER en séance publique.

Adopté

Il est 20 h 25.

HUIS CLOS
RECOMMANDATIONS DU COMITÉ D'ÉTUDE DES DEMANDES DE RÉVISION
Résolution n° CC-160927-4534

Il est proposé par Mme Marie-Hélène St-Georges

DE SIÉGER temporairement à huis clos.

Adopté

Il est 20 h 25.

SÉANCE PUBLIQUE

Résolution n° CC-160927-4535

Il est proposé par Mme Marie-Hélène St-Georges

DE SIÉGER en séance publique.

Adopté

Il est 20 h 30.

RECOMMANDATIONS DU COMITÉ D'ÉTUDE DES DEMANDES DE RÉVISION

Résolution n° CC-160927-4536

ATTENDU la demande de révision présentée par (nom), mère de l'élève (nom);

ATTENDU que les intéressés ont été invités à présenter leurs observations, plus spécifiquement la mère de l'élève, ainsi que les représentants de la Commission scolaire de la Seigneurie-des-Mille-Îles;

ATTENDU le mandat confié par le conseil des commissaires au comité d'étude des demandes de révision (rés. n° CC-980923-65, amendée par CC-071113-2768);

ATTENDU le refus de reconnaître une deuxième adresse à l'élève (nom) pour le service du transport scolaire à l'adresse de résidence de son amie;

ATTENDU la demande de la mère de reconnaître une deuxième adresse à l'élève afin de bénéficier du transport scolaire par le service du Conseil intermunicipal de transport Laurentides (CIT Laurentides);

ATTENDU la situation réelle de l'élève, à savoir qu'il s'agit d'un élève de 16 ans de 5^e secondaire de l'école secondaire Rive-Nord;

ATTENDU que la mère de l'élève n'a fait valoir aucune raison valable relative à son fils pour reconnaître une deuxième adresse de transport;

ATTENDU la nécessité de traiter équitablement tous les élèves de la Commission scolaire;

ATTENDU le respect de la *Loi sur l'instruction publique* par la Commission scolaire;

ATTENDU la Politique du transport scolaire (TR-01);

ATTENDU la recommandation du comité d'étude des demandes de révision;

Il est proposé par Mme Josée Bastien

DE MAINTENIR la décision de refuser de reconnaître une deuxième adresse de transport à l'élève (nom) afin de bénéficier du transport scolaire par le CIT Laurentides.

Adopté

**MOTION DE FÉLICITATIONS – RÉSULTATS DES ÉLÈVES DES ÉCOLES
PRIMAIRES DE LA CSSMI**

Résolution n° CC-160927-4537

ATTENDU les résultats aux épreuves ministérielles de lecture, écriture, résolution de problème et raisonnement mathématique des élèves de 6^e année du primaire obtenus en juin 2015;

ATTENDU que ces résultats ont été publiés dans l'édition du 27 août 2016 de La Presse+;

ATTENDU que la présentation de ces résultats tenait compte de l'indice de défavorisation de chaque école;

ATTENDU qu'on y retrouve les écoles primaires de la CSSMI;

ATTENDU que ces résultats permettent de constater tous les efforts consentis pour la réussite des élèves à la CSSMI;

Il est proposé par Mme Marie-Hélène St-Georges

D'ADRESSER des félicitations aux élèves de la CSSMI qui rayonnent;

DE FAIRE UN COUP DE CHAPEAU à tout le personnel de la CSSMI qui travaille de près ou de loin pour la qualité des résultats obtenus;

D'ADRESSER des félicitations à la Direction générale pour sa gestion de la réussite et de la persévérance à la CSSMI.

Adopté

MOTION DE FÉLICITATIONS – 50^e ANNIVERSAIRE DE LA PDM

Résolution n° CC- 160927-4538

ATTENDU que la Polyvalente Deux-Montagnes a été inaugurée il y a 50 ans;

ATTENDU qu'au fil des ans, plusieurs générations d'élèves ont grandi et évolué sur ces bancs d'école, encadrées par de nombreux membres du personnel, tous plus dévoués les uns que les autres;

ATTENDU qu'un comité a été formé pour souligner de belle façon, par divers événements, cet important anniversaire;

ATTENDU que le vendredi 23 septembre a eu lieu la cérémonie officielle de ce cinquantième anniversaire;

ATTENDU qu'environ 250 personnes, anciens élèves, anciens membres du personnel, députés, partenaires, collègues, amis et membres du conseil des commissaires ont pris plaisir à assister à cette cérémonie;

Il est proposé par Mme Danielle Laramée

D'ADRESSER des remerciements aux membres du comité organisateur qui se sont investis pour faire de cet événement une réussite;

D'ADRESSER des félicitations à la direction de la Polyvalente Deux-Montagnes qui a encouragé la tenue d'un tel événement.

Adopté

LEVÉE DE LA SÉANCE

Résolution n° CC-160927-4539

Il est proposé par Mme Karine Laramée

DE LEVER la séance.

Adopté

Il est 21 h.

Paule Fortier, présidente

Jonathan Desjardins Mallette, secrétaire général